

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2020/07

Chapitre 8.8 Environnement

Objet : Candidature à la certification « Ports Propres actifs en biodiversité »

L'an deux mille dix-sept, le 31 janvier, à 15h00, le comité syndical du syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux de la Capitainerie de Serre-Ponçon, à Savines-le-Lac, sous la présidence de Victor BERENGUEL, Président.

Séance du 31 janvier 2020

Date de convocation :
25 novembre 2019

NOMBRE DE MEMBRES :
Effectif statutaire : 24
(32 voix)
En exercice : 24 (32
voix)
Membres présents : 20
(27 voix)

Membres présents 20
Vote(s) pour 20 (27 voix)
Vote(s) contre 0
Abstention(s) 0

Secrétaire de séance :
Jessica GUIARD

Auxiliaire de secrétaire de
séance :
M. Christophe PIANA

Etaient Présents : **M. Victor BERENGUEL**, Président, **M. Marc VIOSSAT**, Vice Président ; **M. Jean CONREAUX**, Vice Président, **Mme Agnes PIGNATEL**, Membre du bureau, **M. Jean BERNARD**, Rapporteur du Budget ; **M. Patrick PERNIN**, Membre du Bureau, **M. Roger MASSE**, Membre du Bureau, **Mme Jessica GUIARD**, Conseillère Syndicale, **M. Raymond HONORE**, Conseiller Syndical, **M. Yves LELONG**, Conseiller Syndical Suppléant de M. Christian DURAND, **M. Robert FRAYSSINES**, Conseiller Syndical, **M. Pierre VOLLAIRE**, Conseiller Syndical, **Mme Valérie GRECARD**, Conseillère Syndicale, **Mme Chantal ROUX**, Conseillère syndicale suppléante de M. Georges GAMBAUDO ; **M. Jean-Michel TRON**, Conseiller Syndical, **M. Jean-Michel PAYOT**, Conseiller Syndical ; **Mme Carole CHAUVET**, conseillère Syndicale, **Mme Ginette MOSTACHI**, Conseillère Syndicale, **Mme Valérie ROSSI**, Conseillère Syndicale, **M. Joel BONNAFFOUX**, Conseiller Syndical

Etaient représentés et excusés :

M. Christian DURAND, représenté par M. Yves LELONG
Mme Sophie VAGINAY

Etaient invités et présents :

M. Frédéric CAVALLINO, CCI 05, Mlle COLONNA CCI 05, M. Denis NOGUIER, EDF, Mme Géraldine DUVOCHÉL, EDF, M. Stéphane RUSSO, Syndicat des professionnels de Serre-ponçon, M. Christophe THIEBAULT, Syndicat des Professionnels de Serre-Ponçon, M. GREVARD, CNASP, M. Christian ROMAN Département 05

Exposé des motifs :

Le Président considère que le nautisme constitue sans nul doute le cœur de l'activité du S.M.A.D.E.S.E.P. A ce titre, il convient non seulement d'en garantir le développement, essentiellement à partir des sites existants, mais également de poursuivre une amélioration qualitative des équipements sur lesquels cette activité touristique repose.

Soucieux de participer à un développement durable des sites de mouillage sur le lac, de pérenniser l'activité économique, d'assurer la conformité d'une législation exigeante pour la protection de la qualité des milieux et d'offrir un cadre accueillant à ses usagers, le S.M.A.D.E.S.E.P. s'est engagé en 2010 dans la mise en œuvre de démarche d'amélioration de la qualité environnementale des équipements portuaires de la retenue de Serre-Ponçon. Cette démarche baptisée « Ports Propres » prend en compte de façon globale et à l'échelle du lac de Serre-Ponçon la problématique de la gestion des déchets et des effluents issus de l'ensemble des ports et sites de mouillage de la retenue.

Le Président rappelle le contenu de la première tranche du programme « Ports Propres », visant à doter la retenue de Serre-Ponçon de trois stations d'avitaillement sur ponton et d'une aire de carénage. L'opération est aujourd'hui réalisée et permet au S.M.A.D.E.S.E.P. d'offrir aux usagers des services de qualité, comparables à ceux présents sur les ports de la Côte d'Azur. La réalisation de la Capitainerie et ses services annexes (port à sec, aire de carénage) en 2019 viennent utilement compléter les dispositifs d'amélioration d'accueil offerts à notre clientèle.

Par ailleurs, cette politique environnementale voulue par les élus du syndicat mixte s'inscrit totalement dans les démarches engagées par l'établissement public à l'échelle de la Haute Durance, avec la concrétisation du contrat de bassin versant Haute Durance / de Serre-Ponçon en septembre dernier et l'animation d'un observatoire environnemental des milieux aquatiques. Le programme « Ports propres » entre également en résonance avec les objectifs de la Loi sur l'eau et notamment du SDAGE 2016-2021.

Aujourd'hui, dans la logique de l'action syndicale conduite depuis bientôt 7 ans, le Président propose d'acter la candidature de Serre-Ponçon à la certification européenne « Ports Propres Actifs en Biodiversité ». Cette nouvelle distinction, dans le prolongement des objectifs de la certification européenne « Ports Propres » -condition impérative pour être candidat- vise à promouvoir une action positive des ports en faveur de la biodiversité (installation de nurserie permettant aux alevins de se développer, instauration de zones de quiétudes pour la faune, gestion des zones humides, etc.).

Cette initiative doit ainsi valoriser les efforts fournis par le S.M.A.D.E.S.E.P. dans la protection de la qualité environnementale de la retenue de Serre-Ponçon à travers l'expérimentation Uros, la végétalisation des berges en flore locale, la protection de la zone humide du Liou ou encore l'adoption de pratiques éco-responsables dans la gestion des espaces verts portuaires et des plages publiques.

Par suite, il est proposé la délibération suivante.

VU :

- L'arrêté interpréfectoral n°05-2019-05-13-004 du 13 mai 2019 portant modification des statuts du S.M.A.D.E.S.E.P.,
- La délibération n°2017-24 du comité syndical prise en date du 31 mars 2017 relative à la candidature de Serre-Ponçon à la certification « Ports Propres » ;
- Les décisions d'audit favorables de l'organisme AFNOR certification prises en date des 28 novembre 2017, 28 juillet 2018 et 27 décembre 2019 ;

CONSIDERANT :

- La démarche environnementale proposée par le S.M.A.D.E.S.E.P. à l'ensemble du bassin versant de Serre-Ponçon ;
- L'éco-certification « Ports Propres Actifs en Biodiversité » mise en place par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'Union des Ports de Plaisance de Provence-Alpes-Côte d'Azur et Monaco ;
- L'intérêt, au regard des critères que cette certification implique, que d'évaluer sur l'ensemble des équipements portuaires de la retenue de Serre-Ponçon, les améliorations environnementales qui pourraient être réalisées ;

- Que les dispositifs consistant à mieux intégrer la problématique du marnage participent au multi-usage de la ressource en eau à l'échelle de la Durance et représentent également des actions environnementales d'intérêt public, au service d'une gestion équilibrée de la ressource en eau ;
- Que les travaux conduits dans le cadre de la démarche « Ports Propres » sont aujourd'hui achevés ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, réuni le 31 janvier 2020 :

- **APPROUVE** la candidature de Serre-Ponçon à la certification « Ports Propres Actifs en Biodiversité » ;
- **AUTORISE** le Président à porter et défendre la candidature de Serre-Ponçon lors de la phase d'audition, réalisée par l'organisme indépendant AFNOR, nécessaire à l'obtention de la certification ;
- **APPROUVE** la déclaration de politique environnementale telle qu'annexée à la présente délibération ;
- **INVITE** le Président à prévoir les dispositifs d'accompagnement qui pourrait être requis dans ce cadre, notamment en termes de formation de personnels, et à en informer les partenaires institutionnels (Préfet, DREAL, Agence de l'eau, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Département des Hautes-Alpes, Parc national des Ecrins).

Ainsi fait, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Le Président,



Victor BERENGUEL